

LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE
R-015-2003
Enregistré auprès du registraire des règlements
2003-09-09

RÈGLEMENT SUR LES MALADIES TRANSMISSIBLES—Modification

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la santé publique* et de tout pouvoir habilitant, le commissaire décrète :

1. Le *Règlement sur les maladies transmissibles*, R.R.T.N.-O. 1990, ch. P-13, reproduit pour le Nunavut, est modifié par le présent règlement.

2. L'article I de l'annexe A est modifié par insertion, suivant l'ordre numérique, de ce qui suit :

27.1. Le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)

32.1. Le virus du Nil occidental